

Crise sanitaire, crise climatique, crise économique. Ce n'est pas une filière en particulier qui est touchée mais tout un monde agricole qui est secoué. Face à ce constat alarmant qui ne s'arrête pas aux départements voisins et fait la « Une » de la presse locale quotidiennement – la MSA Ardèche Drôme Loire demande le renfort de moyens humains et financiers pour agir et maintenir son engagement auprès de celles et ceux dont le moral est mis à dure épreuve.

Lors des Comités de Protection Sociale (CPS) qui se sont tenus mardi 5 novembre sur le site de la MSA de Valence, l'ensemble des administrateurs de la caisse réunis, ont salué les annonces d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Des aides exceptionnelles pour soutenir la trésorerie des agriculteurs et une rallonge de 20 millions d'euros pour la prise en charge des cotisations MSA.

Face à la multiplicité des crises qui impactent profondément le secteur agricole, doit-on encore considérer suffisantes ces réponses à caractère exceptionnel ? Henry Jouve, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire : *« L'annonce de la ministre doit aller au-delà de l'effet d'annonce et doit nous permettre d'obtenir les enveloppes, non pas au compte-goutte pour réparer les injustices, mais pour être en soutien de nos adhérents sur toutes les filières de production. »*

A situation urgente, des réponses concrètes.

Dès les premières semaines des mouvements agricoles en janvier, l'ensemble des services de la MSA Ardèche Drôme Loire se sont mobilisés pour répondre au plus juste aux préoccupations des agriculteurs : mise en place d'un dispositif de soutien personnalisé avec l'activation d'une ligne téléphonique dédiée, gel partiel des rappels et activation d'échéanciers de paiement des cotisations, participation aux permanences multi-administrations en partenariat avec les préfetures (de la Drôme et de l'Ardèche), les DDT et DDFIP des départements concernés.

Alors que la crise FCO s'étendait à toutes les régions début août, et pour palier une augmentation considérable des demandes de dossiers et proposer des allègements de cotisations aux adhérents les plus en difficultés, la Direction Générale de la caisse Ardèche Drôme Loire a sollicité dès septembre, une enveloppe supplémentaire à la caisse centrale pour atteindre 4 millions d'euros de prise en charge de cotisations. Des préoccupations partagées certes, mais des réponses qui resteront insuffisantes, avec un accord financier final ne dépassant pas les 900 000 euros. Et ce, avant les dégâts désastreux des inondations qui ont frappé le 17 octobre, de nombreuses communes en Ardèche et en Loire.

Renforcer les dispositifs d'accompagnement des crises agricoles.

Chaque année, la MSA Ardèche Drôme Loire consacre une enveloppe financière au soutien des exploitants en difficultés à travers des allègements de cotisations sociales personnelles.

Cette enveloppe de prise en charge de cotisations sociales (PEC) est alimentée par les propres fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse. En 2023, la MSA ADL a attribué 472 prises en charge de cotisations pour 861 976 €.

Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas et étudiées deux fois par an par la commission d'accompagnement des crises agricoles. La dernière commission qui s'est réunie ce mercredi 6 novembre a examiné les dossiers de 930 exploitants répartis comme suit :

- 259 dossiers au titre de la FCO
- 331 au titres des aléas climatiques
- 340 toutes filières confondues

En tenant compte des demandes étudiées lors de la commission de juin, ce sont au total 1 144 demandes de prises en charge des cotisations reçues en 2024 soit une augmentation de près de 49% enregistrée par rapport à 2023.

Face à cette situation, les sollicitations d'enveloppes exceptionnelles auprès de la caisse centrale deviennent trop fréquentes et il est crucial que le Gouvernement prenne des mesures pérennes pour sanctuariser la prise en charge des cotisations sociales dans le budget de la MSA et exclure enfin ces aides sociales des aides de minimis qui concernent uniquement les aides économiques.

Comme le souligne Henry Jouve, « *Les PEC sont fléchées donc on ne peut attribuer des prises en charges spécifiques qui ne correspondent pas forcément à la réalité de nos territoires. Nous serons extrêmement attentifs à la cohérence du fléchage imposé par les pouvoirs publics pour les bénéficiaires concernés par les PEC.* »

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Elle verse l'ensemble des prestations sociales (santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles) et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales. Elle prend également en charge la santé au travail ainsi que la prévention des risques professionnels.